

Compte rendu du Conseil Municipal de Vauxaillon Mercredi 14 février 2018

L'an deux mille dix huit, le 14 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VAUXAILLON se sont réunis, salle de la mairie, en séance ordinaire, sur convocation qui leur a été adressée le 7 février 2018 par le Maire, M. Gilles GASTEL.

Présents :

Mmes	CROQUET Anne-Marie	MM.	GASTEL Gilles
	POLETZ Edith		LEJEUNE Patrick
	ZUSATZ Corinne		MÉTHON Lucien
			RÉGNIER Gérard
			THIRY Lucien

Absents excusés :

Mmes	AUXENFANTS Amélie donne pouvoir à Lucien MÉTHON
	ELOLONGUE Alida donne pouvoir à Edith POLETZ
	FOULON Myriam donne pouvoir à Anne marie CROQUET
MM.	MONCOURTOIS Christophe donne pouvoir à Gilles GASTEL
	PERTIN David donne pouvoir à Patrick LEJEUNE

Absents non excusés :

Mme BALSAMO Sandrine

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 8 votants : 13 formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme ZUSATZ Corinne accepte la fonction de secrétaire de séance.

L'ordre du jour :

Le maire ouvre la séance à 19h00.

Après lecture du compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal, aucune remarque n'ayant été formulée, il est proposé de signer le registre des comptes rendus du Conseil Municipal.

1) 2018/02-14/01 : Demande de subventions FDS rue des pintons

Le maire expose au Conseil Municipal avoir engagé des travaux de renforcement des bas-côtés de la rue des Pintons et avoir demandé pour ces travaux une subvention complémentaire.

Le tableau financier suivant présente les subventions du département et la part à charge de la commune.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal s'engage à inscrire au budget la part des travaux non subventionnée.

Tableau financier	Montant HT	Montant TTC
Coût du projet	5 610,00 €	6 732,00 €
FDS subvention 56%	3 141,60 €	
FDS subvention 20%	1 122,00 €	
Total subvention		4 263,60 €
Charge budget communal		2 468,40 €

Vote « pour » à l'unanimité

2) 2018/02-14/02 : Demande de subventions Foyer Rural CDDL

Le maire expose au Conseil Municipal avoir l'ensemble des devis pour la réalisation du Foyer Rural ; que cette opération représente un coût de 49 894 € HT soit 59 872 € TTC (cinquante neuf mille huit cent soixante douze euros) ; que ce Foyer Rural sera aux normes pour l'accès des handicapés.

Le tableau financier suivant présente les subventions du département et la part à charge de la commune.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal s'engage à inscrire au budget la part des travaux non subventionnée.

Tableau financier	Montant HT	Montant TTC
Coût du projet	49 894 €	59 872 €
CDDL subvention 20%	12 473 €	
Charge budget communal		47 399 €

Vote « pour » à l'unanimité

3) **2018/02-14/03 : Demande de subventions Foyer Rural DETR**

Le maire expose au Conseil Municipal avoir l'ensemble des devis pour la réalisation du Foyer Rural ; que cette opération représente un coût de 49 894 € HT soit 59 872 € TTC (cinquante neuf mille huit cent soixante douze euros) ; que ce foyer rural sera aux normes pour l'accès des handicapés.

Le tableau financier suivant présente les subventions du département et la part à charge de la commune.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal s'engage à inscrire au budget la part des travaux non subventionnée

Tableau financier	Montant HT	Montant TTC
Coût du projet	49 894 €	59 872 €
DETR subvention 45%	22 452 €	
Charge budget communal		37 420 €

Vote « pour » à l'unanimité

4) **2018/02-14/04 : Demande de subventions Place de la mairie APV**

Le maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réhabiliter la place de la mairie, qui sera un lieu de vie, d'animation et de rencontre. Ce projet représente un coût de 47 600 € HT soit 57 120 € TTC (cinquante sept mille cent vingt euros).

Le tableau financier suivant présente les subventions du département et la part à charge de la commune.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal s'engage à inscrire au budget la part des travaux non subventionnée.

Tableau financier	Montant HT	Montant TTC
Coût du projet	47 600 €	57 120 €
APV subvention 20 €/m ²	15 000 €	
Charge budget communal		42 120 €

Vote « pour » à l'unanimité

5) **2018/02-14/05 : subvention association « Au plaisir de courir »**

Le maire expose au Conseil Municipal, que l'association « Au plaisir de courir » organise une course pédestre de 5 km et 10 km ; que cette association prend en charge l'ensemble de l'organisation de la course ; qu'un pot sera organisé à la fin de la compétition. Cette course est libre pour tous les amateurs, l'inscription se fera sur place au prix de 7 €. Pour l'organisation de cette course, l'association demande une subvention de 200 € (deux cents euros). Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal accorde la subvention demandée par l'association « Au plaisir de courir ».

Vote « pour » à l'unanimité

6) **2018/02-14/06 : Subvention association « Les Pitchounes »**

Le maire expose au Conseil Municipal que l'association « Les Pitchounes » participe à différentes activités autour de l'école et participe aux manifestations communales ; qu'à ce titre, pour participer aux dépenses, le Conseil Municipal pourrait accorder une subvention de 200 € (deux cents euros) à cette association.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal accorde cette subvention de 200 €.

7) **2018/02-14/07: Dons commémoration 2018**

Le maire fait part au Conseil Municipal avoir reçu un chèque de 100 € (cent euros) de monsieur jacques REY, général en retraite et président des Sauveteurs en Mer de Sainte-Maxime.

Le maire demande au Conseil Municipal d'accepter ce don.

Ce don est accepté à l'unanimité.

Vote « pour » à l'unanimité

8) **Questions diverses**

Le maire informe le Conseil Municipal d'un changement de fréquence de la TNT à partir du 27 mars 2018.

Cette opération a pour objectif de libérer de l'espace spectral pour favoriser la connectivité et l'échange de données pour les services de téléphonie mobile à très haut débit (4G).

En conséquence, il conviendra pour la réception des émissions par antenne râteau d'effectuer une nouvelle recherche de stations pour retrouver les différentes chaînes qui ont été décalées.

Le maire informe le Conseil Municipal de l'absence à l'école du fils Cambre, informé par le grand-père qui souhaite mettre son petit-fils à l'école de PINON ; les raisons invoquées sont semble-t-il des harcèlements de ses camarades. Le maire indique ne pas avoir été informé de cette situation par les enseignants. Le maire se propose de rencontrer les enseignants pour connaître l'exacte situation.

Le Conseil Municipal indique avoir délibéré pour s'opposer au transfert d'école pour ne pas diminuer les effectifs qui pourrait mettre en cause la pérennité de l'école.

Le maire indique que cet enfant est dans sa dernière année scolaire à Vauxaillon, et que dans l'hypothèse de ne pouvoir trouver une solution au maintien de cet enfant à l'école dans des conditions normales, il serait souhaitable d'accepter ce transfert sous réserve que le coût de scolarisation soit pris en charge par les parents.

Monsieur Lucien METHON indique que le ramassage des poubelles n'a pas été fait à cause des intempéries ; que les poubelles sont archi-pleines, il semble que le SIRTOM n'a pas envisagé une tournée de remplacement, ainsi il est demandé au maire de bien vouloir faire une demande de réduction du prix au SIRTOM en fonction pour cette tournée qui n'a pas eu lieu.

Madame Edith Poletz demande si la fête du village aura bien lieu, le maire indique que les barnums sont réservés, qu'il serait souhaitable de maintenir quelques activités, barbecue, concert, etc., mais à moindre coût, compte tenu des cérémonies de commémoration.

La séance est levée à 20h30